



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 79498

### Texte de la question

M. René Rouquet appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les nouvelles offres d'emploi et de formation pour les jeunes qui viennent d'être enfin annoncées par le Gouvernement, au moment où les violences urbaines qui ont frappé notre pays ont montré qu'il y a véritablement urgence à permettre un maillage social dans les communes, grâce à l'aide apportée à la vie associative, en compagnie des collectivités locales, tant dans les domaines du social, de la culture et de l'éducation que de la sécurité. Chacun mesure en effet la nécessité désormais à redynamiser l'emploi des jeunes sur le terrain et de rendre l'espoir aux habitants, particulièrement dans les quartiers en difficulté. Alors que des progrès avaient été faits dans ce secteur, en particulier sous la précédente législature, avec la création de milliers d'emplois pour les jeunes, de très nombreuses associations réclament à présent que l'État et les pouvoirs publics s'engagent à leur restituer rapidement tous les crédits qui leur ont été annulés ou fortement diminués depuis lors. Dans la mesure où il ne peut y avoir d'ordre et de sécurité dans notre pays sans un indispensable mouvement de justice sociale, il apparaît désormais nécessaire de permettre aux jeunes de pouvoir s'investir concrètement dans les communes, si le Gouvernement entend tenir les engagements qui viennent d'être annoncés à la représentation nationale dans les domaines du logement, de la rénovation urbaine ou de l'équité territoriale. En conséquence, il lui demande de lui préciser quelles mesures le Gouvernement va prendre en la matière afin de répondre aux attentes. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

### Texte de la réponse

Le Premier ministre s'est engagé, le 8 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, à ce que tous les jeunes de moins de vingt-cinq ans habitant dans l'une des 750 zones urbaines sensibles soient reçus dans les prochains mois, qu'ils soient ou non inscrits au chômage, afin qu'une solution spécifique leur soit proposée dans les trois mois sous la forme soit d'une formation, soit d'un stage ou soit d'un contrat. Cette décision aujourd'hui est pleinement mise en oeuvre et, dans ce cadre, une offre de contrats aidés renforcée (CAE, CIE, CJE, Pacte) est désormais proposée en priorité aux jeunes des quartiers qui sont reçus par les agences locales pour l'emploi et les missions locales. Ainsi, 20 000 CAE et CA sont dédiés aux personnes issues des zones urbaines sensibles. Jusqu'au 30 juin 2006, le taux de prise en charge des conventions de CAE conclues au profit des jeunes embauchés dans les ateliers et chantiers d'insertion conventionnés pourra être égal à 105 % du SMIC horaire brut. Une action d'appui va être proposée aux jeunes diplômés du supérieur résidant dans les quartiers avec un accompagnement préalable à l'embauche sur une durée de six mois, suivi d'un accompagnement postembauche d'une nouvelle période de six mois pour une sortie durable vers l'emploi. Parallèlement, le contrat jeune en entreprise devrait avec le projet de loi égalité des chances être prochainement ouvert jusqu'à vingt-cinq ans révolus aux jeunes en ZUS, quel que soit leur niveau de diplôme. La montée en charge du PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État) profitera également aux jeunes des quartiers. Enfin, le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) sera fortement mobilisé sur ce public. Les jeunes des ZUS représentent déjà 22 % des signataires de CIVIS. S'il est encore trop tôt pour que

les différents services concernés soient en mesure de donner les premiers éléments de premier bilan sur cet ensemble de mesures, sa mise en oeuvre est cependant aujourd'hui bien engagée.

## Données clés

**Auteur** : [M. René Rouquet](#)

**Circonscription** : Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 79498

**Rubrique** : Jeunes

**Ministère interrogé** : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire** : cohésion sociale et parité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 29 novembre 2005, page 10973

**Réponse publiée le** : 1er août 2006, page 8033